

**AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)**

RÈGLEMENTS NUMÉROS 1600-235, 1600-236 ET 575-1

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **20 avril 2020**, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-235** modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues de l'École, du Moulin et Bourdages Nord, aux rues Saint-Antoine, Calixa-Lavallée et Philippe-Lord et aux terrains de stationnement du Centre aquatique Desjardins et du Centre multisports C.-A.-Gauvin.
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-236** modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux limites de vitesse aux abords des écoles, des centres communautaires et des parcs municipaux.
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 575-1** modifiant le règlement numéro 575 concernant l'adoption du programme municipal d'aide à la rénovation résidentielle – 2019-2021.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, et toute personne intéressée peut les consulter au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 29 avril 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière